



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht  
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

# Rapport d'activité 2020

### **Moria brûle toujours !**

Un titre scabreux pour le rapport annuel qui devrait plutôt faire état d'un bon développement de notre organisation. Mais les événements qui touchent les réfugiés dans le monde entier nous préoccupent au plus haut point. La prise en charge des réfugiés dans les différents camps et abris du sud de l'Europe est épouvantable – une sorte de décharge pour des êtres humains. Chez nous, les centres sont presque vides, nous accueillons quelques enfants qui doivent avoir des parents ou des connaissances en Suisse. De grands obstacles leur ferment la route pour arriver chez nous!



La Suisse ne veut pas s'emballer. Elle se meut dans la protection de l'UE sinon violemment critiquée et se range au bénéfice de l'accord entre l'UE et la Turquie, qui veille depuis 2015 à ce que les réfugiés ne viennent plus « aussi facilement » en Europe. En attendant, ces personnes désespèrent, ils perdent leur dignité et sont laissées à l'abandon dans des hotspots comme Lesbos ou Chios. Moria brûle et devient le symbole de l'irrespect et du mépris européen. Et lorsque des organisations demandent le changement de cette politique, les autorités prétendent que la

Confédération a les « mains liées ». Par qui ? Est-ce du désarroi ou une lâche distanciation à l'égard de personnes en détresse ?

Alors que la Suisse officielle s'accroche à la forteresse Europe, des organisations rédigent des pétitions, des lettres ouvertes et protestent. Des villes offrent d'accueillir des personnes réfugiées. Le Département fédéral de justice dit non. Alors les personnes restent où elles sont – dans les saletés, au froid et dans le désespoir.

Une honte pour l'Europe et la Suisse ! Comment éviter d'avoir à s'excuser dans 20 ans d'être en partie responsable du désastre et des morts dans les camps ?

Nous devons renforcer la pression sur nos autorités ; toutes celles et ceux qui sont convaincus de la force contraignante des droits humains. Les obligations internationales contractées à l'égard des personnes réfugiées doivent être honorées.

Je vous remercie de votre fidélité à notre organisation. Et merci de vous soucier du sort des réfugiés et migrantes dans notre pays et dans le monde.

*Ruth-Gaby Vermot, présidente*

## Rapport au sujet de l'intérêt supérieur de l'enfant

Fin novembre, l'ODAE-Suisse a publié son rapport spécialisé « Négligence de l'intérêt supérieur de l'enfant – Personnes mineures dans les procédures d'asile et des étrangers ». Nous y avons relevé que les droits des personnes mineures réfugiées et migrantes sont constamment bafoués en Suisse. Et cela, bien que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant oblige les Etats de tenir compte à titre prioritaire de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes leurs décisions.

Le rapport a suscité un grand intérêt a déclenché un large écho dans les médias. Le Conseil national, le Grand Conseil bernois et le parlement zurichois ont déposés diverses interventions demandant une prise en compte fondamentale de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les domaines de l'asile et des étrangers.

## Bilan de la nouvelle procédure d'asile

Appartenant à la « Coalition des juristes indépendant-e-s pour le droit d'asile », l'ODAE-Suisse observe la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'asile depuis le 1er mars 2019. En octobre dernier, la coalition a dressé un bilan sur la base de ses propres données et des statistiques publiées. L'analyse, objet de ce rapport, arrive à la conclusion que le rythme est

trop rapide dans la nouvelle procédure et que la protection juridique donnée en mandats fonctionne de manière insuffisante. La coalition demande notamment que tous les délais de traitement et de recours soient prolongés.



## Rapport d'ONG sur la mise en œuvre de la Convention contre le racisme

L'ODAE-Suisse est membre de la « Plateforme des ONG suisses pour les droits humains » et a participé à l'élaboration du rapport des ONG relatif à la mise en œuvre de la Convention contre le racisme. Ce rapport a été déposé en mars 2020 au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Il demande des mesures urgentes de lutte contre le racisme, en particulier dans le contexte de la migration, de la fuite et de l'asile. Nul ne devrait être discriminé en raison de son statut de séjour.

### **Documentation de cas et sensibilisation**

L'an dernier, 29 nouveaux cas ont été ajoutés à la banque de données online par les observatoires suisse et régionaux. Elle en contient actuellement 378 cas. Les dossiers ont en outre été actualisés par de nouveaux faits. L'ODAE-Suisse montre ainsi comment le droit en vigueur est appliqué dans les procédures d'asile et des étrangers et quelles conséquences il entraîne pour les personnes concernées.

En raison de la pandémie du Covid-19, l'ODAE-Suisse a dû restreindre son travail de sensibilisation et réduire les relations publiques. Les événements publics prévus sur des thèmes de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant ont été reportés à 2021.

### **Finances et récolte de fonds**

Dans le cadre d'une retraite, le comité et le secrétariat ont discuté en détail l'amélioration de la situation financière. Nous préconisons notamment d'atteindre à davantage de partenariats financiers à long terme avec des fondations et des donatrices et donateurs. A ce propos, la promesse de la Fondation Volkart de financer pendant deux ans le nouveau projet de l'ODAE-Suisse « Accès à l'éducation pour tous » est très réjouissante (voir p. 5). L'ODAE-Suisse lui en est très reconnaissante.

La pandémie du coronavirus a aussi eu des effets négatifs pour l'ODAE-Suisse. Une baisse importante des dons, a entraîné une perte significative en 2020. Toutefois, la stabilité de l'organisation est assurée grâce au soutien généreux de fondations, Eglises, organisations et personnes individuelles.

### **Comité et secrétariat**

Le Comité s'est réuni régulièrement pendant l'exercice 2020 – pratiquement chaque fois de manière virtuelle en raison des restrictions sanitaires. Nous saluons avec plaisir l'élection de nouveaux membres du comité, de Marília Mendes, qui travaille à la section migration d'UNIA, et de Christoph Reichenau, avocat. Nous apprécions grandement les qualités de ces deux nouveaux membres, tant sur le plan de leur longue expérience professionnelle que sur celui de leurs connaissances ciblées.

En 2020, Michelle Hamann et Michelle Truffer ont épaulé le secrétariat dans le cadre de stages juridiques avec accent sur la documentation de cas. Elles ont travaillé avec beaucoup d'engagement et de motivation. Nous les remercions de leur précieuse collaboration et leur souhaitons plein succès dans leur avenir professionnel.

*Noémi Weber, secrétaire générale*

## PROJET « ACCÈS À L'ÉDUCATION POUR TOUS »

En 2020, l'ODAE-Suisse a lancé un nouveau projet qui a pour but d'améliorer l'accès à l'éducation pour les jeunes personnes réfugiées ou migrantes en Suisse, indépendamment de leur statut de séjour. Toutes ces personnes devraient pouvoir recevoir une formation scolaire et professionnelle, accomplir un apprentissage ou des études. Ce projet de deux ans est financé par la Fondation Volkart.

L'ODAE-Suisse mettra à jour et documentera la filière de formation de jeunes adultes provenant des domaines de l'asile et de la migration. Un rapport spécialisé sera publié en été 2021 à partir des documentations de cas. Certaines difficultés dans la mise en œuvre y seront analysées et des possibilités d'amélioration y seront mises en évidence. Sur ces bases, l'ODAE-Suisse accomplira du travail de sensibilisation et de relations publiques. Les résultats seront publiés et discutés avec des responsables des milieux de la formation et de l'intégration. L'ODAE-Suisse en informera de manière ciblée des autorités ainsi que des politiciennes et des politiciens pour pouvoir arriver ensemble à des améliorations.

### Activités

En tant que membre du « Réseau suisse des droits de l'enfant », l'ODAE-Suisse a

participé activement à l'élaboration d'un rapport d'ONG sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Suisse. En plus des résultats donnés par le rapport spécialisé « Négligence de l'intérêt supérieur de l'enfant », on y trouve déjà certaines conclusions basées sur des cas relevant du droit à la formation. En octobre 2020, la direction du projet a commencé son travail par des activités de recherche et de connexion plus intenses.

De premiers aspects thématiques ont été définis. Ce sont le droit à la formation dans les centres fédéraux ; le droit à l'enseignement scolaire de base pour les plus de 16 ans ; l'accès à l'éducation pour les personnes sans droit de rester. Fin 2020, la collaboration avec d'autres actrices et acteurs sur le terrain s'est aussi concrétisée. Ainsi, l'ODAE-Suisse est devenue membre notamment de l'association « Formation pour tous – maintenant ! » qui s'engage aussi pour une politique de formation indépendante du statut de séjour.

*Tobias Heiniger, directeur du projet*

### Organisation

Fondé en 2015, la Plateforme SCCFA, « Société civile dans les centres fédéraux d'asile », s'est affilié à l'Observatoire Suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse). La gestion du personnel, la comptabilité et l'infrastructure de bureau sont garanties par l'ODAE-Suisse. En 2020, la Plateforme SCCFA a été financée par la Société suisse d'utilité publique (SSUP). Le comité est composé de huit membres.

### Activités

En 2020, le déclenchement de la pandémie du corona a eu une forte influence sur le travail de la SCCFA. La protection de la santé des personnes placées dans les centres fédéraux d'asile n'a été, particulièrement au printemps, qu'insuffisamment voire pas du tout garantie. La SCCFA s'est alors engagée sur plusieurs voies pour que les autorités et les entreprises exploitantes assument mieux leur responsabilité vis-à-vis des personnes dont elles avaient la garde. Une lettre ouverte a été écrite au Conseil fédéral, des entretiens directs ont été menés avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), la collaboration avec d'autres ONG ainsi que le travail de relations publiques ont été intensifiés. La SCCFA était aussi à disposition pour des conseils aux bénévoles engagés auprès des centres fédéraux d'asile. La pandémie a

exigé des solutions créatives pour atténuer l'isolement accru des personnes réfugiées.

Malgré les difficultés aggravées, le réseau SCCFA de bénévoles, organisations actives en matière d'asile et de droits humains ainsi que journalistes et chercheurs s'est encore étendu l'an dernier. Une étape importante a été le branchement, en automne, du site web retravaillé et désormais complet au niveau du contenu et du visuel ([www.plattform-ziab.ch](http://www.plattform-ziab.ch)). Le site offre un aperçu de thèmes pertinents proches des centres fédéraux d'asile et s'adresse aux bénévoles, aux professionnels et aux personnes intéressées. On y trouve en outre des portraits de groupes de la société civile et de leur multiple engagement.

*Laura Tommila, directrice du bureau de compétence et de coordination SCCFA*

## MERCI À NOS SOUTIENS

L'ODAE-Suisse remercie chaleureusement ses fidèles membres. Sans le généreux soutien financier de nos donatrices et donateurs, des membres du comité de soutien, de fondations, organisations et Eglises, nous ne pourrions pas fournir un travail d'une telle ampleur. Nous apprécions vivement leur soutien moral et financier.

Nos remerciements s'adressent notamment à :

- > Fagus lucida-Stiftung
- > Familie Scheller Stiftung
- > Fédération ecclésiastique cath. romaine du canton de Vaud
- > Fonds en faveur des droits humains de l'Eglise év. réf. de Suisse (EERS)
- > Syndicat UNIA
- > Johann Paul Stiftung
- > Palatin Stiftung
- > Paul Grüninger Stiftung
- > Stiftung Temperatio
- > Volkart Stiftung
- > walter haefner stiftung

### Membres du Comité

#### *Présidente*

Ruth-Gaby Vermot, Berne

#### *Autres membres*

Andrea Grossenbacher, Berne

Franca Hirt, Boswil (AG)

Janine Junker, Lucerne

Marília Mendes, Berne

Osman Osmani, Schaffhouse

Claudia Peter, Berne

Christoph Reichenau, Berne

#### *Réviseurs*

Heinz Gabathuler, Zurich

Markus Imboden, Imboden und Partner, Treuhand AG, Zurich

### Membres du Comité de soutien

Martine Brunschwig Graf, Genf

Cécile Bühlmann, Luzern

Thomas Burgener, Visp

Dominique de Werra,

Lausanne

Ruth Dreifuss, Genf

Balthasar Glättli, Zürich

Vreni Hubmann, Zürich

Walter Kälin, Bern

Françoise Kopf, Solothurn

Marlies Kornfeld, Bern

Georg Kreis, Basel

Anni Lanz, Basel

Jean Martin, Echandens

Dick Marty, Lugano

Liliane Maury Pasquier, Genf

Marco Mona, Zürich

Giusep Nay, Valbella

Jacques Neiryndck, Lausanne

Luc Recordon, Lausanne

Antoine Reymond, Lausanne

Claude Ruey, Nyon

Barbara Schmid-Federer,

Männedorf

Paul Schneider, Ste-Croix

Jean-Christophe Schwaab,

Riex

## DES ENFANTS NÉS EN SUISSE – MENACÉES ÊTRE RENVOYÉS

Le couple indien « Irshalu » et « Dayita » vit depuis une vingtaine d'années en Suisse. Leur fille, âgée de 16 ans, et leur fils âgé de 11 ans sont nés ici. En 2017, l'office cantonal des migrations a refusé la demande de la famille de prolongation de l'autorisation de séjour car « Irshalu » avait été condamné à une peine privative de liberté partiellement assortie du sursis pour des délits économiques. Il a alors prononcé le renvoi de toute la famille.

Le fait que le couple vive depuis si longtemps en Suisse et que leurs deux enfants soient nés ici a été considéré par les autorités comme moins important que la possible éventualité d'une récidive de « Irshalu ». La réintégration des parents dans leur pays d'origine ne devrait pas être problématique car les réalités de l'Inde devaient être connues des enfants par des séjours de vacances. Après le rejet d'un recours par la Direction cantonale de la sécurité, la famille a déposé un recours auprès du tribunal administratif cantonal en 2019. Il y était mentionné notamment que les enfants ne maîtrisaient guère la langue de leur pays d'origine.

Ce recours a, lui aussi, été rejeté pour le motif que la culpabilité des parents légitimait le renvoi de toute la famille et que

les intérêts des enfants ne pouvaient rien y changer. En été 2020, la famille a recouru au Tribunal fédéral. A ce moment, « Irshalu » et « Dayita » jouissaient d'une autonomie financière et il y avait très longtemps qu'ils n'étaient plus dépendants de l'aide sociale. Le père n'avait en outre pas commis d'autres délits.

En cas de renvoi, les enfants seraient pénalisés pour un comportement de leur père remontant à une période révolue et devraient être éloignés vers un pays qu'ils ne connaissent que par des récits et quelques brèves visites. Par leurs décisions, les autorités se montrent prêtes à accepter le déracinement des enfants et violent le droit à la vie privée et familiale, le principe de la proportionnalité ainsi que l'obligation de tenir compte à titre prioritaire de l'intérêt supérieur de l'enfant conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Le recours devant le Tribunal fédéral est pendant.

*Yael Hecke, stagiaire*

*(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse)*



## COMPTES 2020

### BILAN

ACTIFS	2020	2019
<b>Actifs circulants</b>		
Compte courant	69'195.07	79'737.39
Compte capital de fonds affecté	15'024.10	26'024.10
Caisse	53.30	90.30
<i>Totale liquidités</i>	<i>84'272.47</i>	<i>105'851.79</i>
Compte courant SCCFA	17'789.60	16'182.20
Compte courant Éducation pour tous	4'204.85	0.00
Compte courant	0.00	10'000.00
Compte de régularisation actif	700.00	700.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<i>106'966.92</i>	<i>132'733.99</i>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Mobilier, Equipements et Installations	885.40	1'364.40
<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>885.40</i>	<i>1'364.40</i>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>107'852.32</b>	<b>134'098.39</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements vis-à-vis de tiers	13'302.79	10'250.60
Compte de régularisation passifs	5'895.25	5'366.00
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<i>19'198.04</i>	<i>15'616.60</i>
Réserves secrétariat	5'000.00	5'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<i>5'000.00</i>	<i>5'000.00</i>
<i>Total capital étranger</i>	<i>24'198.04</i>	<i>20'616.60</i>
<b>Capital propre</b>		
Capital de l'association	87'457.69	74'413.08
Capital de fonds affecté	15'024.10	26'024.10
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>- 18'827.51</b>	<b>+ 13'044.61</b>
<i>Total capital propre 31 décembre 2020</i>	<i>83'654.28</i>	<i>113'481.79</i>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>107'852.32</b>	<b>134'098.39</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2020	2019
Salaires secrétaire générale / stagiaire	80'652.45	75'972.00
Prestations sociales	9'317.40	8'295.90
<i>Total des charges de personnel</i>	<i>89'969.85</i>	<i>84'267.90</i>
Frais de location	8'400.00	8'400.00
Frais pour mobilier / installations	0.00	233.70
Frais administratifs	7'016.91	6'384.49
Frais de tiers (traductions / comptabilité)	17'683.00	15'984.00
Support / Update base de données et site Web	2'261.70	2'268.00
Relations publiques / Matériel de publicité	7'150.80	6'430.15
Frais Événements	0.00	2'168.90
Frais de l'association	1'878.25	2'489.00
Amortissements	479.00	760.00
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>44'869.66</i>	<i>45'118.24</i>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>134'839.51</b>	<b>129'386.14</b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations membres	18'905.00	21'565.00
Cotisations organisations	5'050.00	5'800.00
Dons	19'930.00	48'750.00
Dons rapports spécialisés	4'255.00	8'010.00
Contributions organisations / fondations	59'000.00	48'000.00
Contributions églises	1'897.00	3'513.15
Contributions événements	0.00	343.00
Recettes frais généraux project SCCFA	6'000.00	6'000.00
Recettes frais généraux project Éducation	675.00	0.00
Divers	300.00	449.60
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>116'012.00</b>	<b>142'430.75</b>
<b>Bénéfice / Perte (-)</b>	<b>- 18'827.51</b>	<b>+ 13'044.61</b>

### **Projet Procédure de naturalisation**

Dans le cadre de son nouveau projet, l'ODAE-Suisse s'intéressera à la procédure de naturalisation en Suisse. Un quart de la population de notre pays ne possède pas le passeport suisse. Il y a, en Suisse, 2'202 voies vers la naturalisation – autant qu'il y a de communes en Suisse. Cela conduit à des inégalités de traitement, et le droit de participation demeure empêché à de nombreuses personnes en raison de restrictions procédurales.

L'ODAE-Suisse examinera comment la loi révisée sur la nationalité suisse est appliquée dans la pratique et quelles expériences en font les personnes concernées. Il veut ainsi contribuer à un déroulement de la procédure qui soit équitable, respectueux de l'égalité des chances et non discriminatoire. Il informera et sensibilisera les autorités, les parlementaires, les experts et le public sur la question en présentant des revendications et des pistes de solutions.

### **Documentations de cas**

En 2021, l'ODAE-Suisse continuera d'observer et de documenter les effets de la loi révisée sur les étrangers et l'intégration (LEI) et la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'asile. En respectant l'anonymat des personnes concernées, il publiera de nouveaux cas dans sa banque de données. Des cas relevant

d'autres thématiques, comme par exemple celle des droits de l'enfant, seront aussi abordés dans l'analyse juridique et documentés. L'ODAE-Suisse œuvre donc pour des procédures respectueuses de l'Etat de droit et se réfère au droit national et aux standards des droits humains reconnus au niveau international.

### **Sensibilisation et promotion**

En 2021, l'ODAE-Suisse approfondira son travail de sensibilisation et de mobilisation dans la mesure où le Covid-19 le permettra. Ses publications servent à informer et à sensibiliser les experts, autorités, parlementaires, médias ainsi que le public. Lors de formations pour les étudiantes et étudiants et pour les spécialistes, les documentations de cas ont pour objet d'illustrer les conséquences possibles de la législation en matière de migration. Pour l'année à venir, l'ODAE-Suisse prévoit des événements publics sur l'intérêt supérieur de l'enfant, afin de sensibiliser la population sur cette question.

*Noémi Weber, secrétaire générale*

## **Contact**

Observatoire suisse du droit  
d'asile et des étrangers  
Noémi Weber  
Hallerstrasse 58  
3012 Berne

031 381 45 40  
info@beobachtungsstelle.ch  
sekretariat@beobachtungsstelle.ch  
www.odaе-suisse.ch

## **Dons**

Compte postal: 60-262690-6  
IBAN: CH70 0900 0000 6026 2690 6  
Observatoire suisse du droit  
d'asile et des étrangers, Berne